



Sites classés en Nouvelle-Aquitaine

Le site classé est une protection forte qui correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Le classement est prononcé par arrêté du ministre de l'environnement ou décret en Conseil d'Etat. Il a pour conséquence que tout propriétaire ou occupant est tenu à la délivrance d'une autorisation pour toute modification de l'aspect d'un site (travaux d'urbanisme, remembrement, abattage d'arbres...). La décision de délivrance appartient au Préfet pour les "petits travaux" (art. R421-1, 422-1 et 2 du Code de l'Urbanisme) ou au ministre de l'environnement dans les autres cas (permis de construire...) après avis de la commission départementale des sites. Les activités n'ayant pas d'emprise sur le sol peuvent continuer à s'exercer (chasse...). Sont interdits l'implantation de nouvelles lignes électriques à très haute tension, le camping et le caravanning, l'affichage publicitaire. Au même titre que les sites inscrits, les sites classés bénéficient d'une protection pénale contre les actes de destruction, de mutilation ou de dégradation volontaires.

Mots clés : site protégé, zones de protection, zonages, paysage, paysages, protégée, protégées, protégés, zone, zonage

Accès en ligne

[https://www.sigena.fr/geonetwork/srv/fre\[...\]](https://www.sigena.fr/geonetwork/srv/fre[...]) - Accès à la métadonnées sur le catalogue SIGENA

<https://datacarto.sigena.fr/wfs> - WFS

Contraintes d'accès et d'utilisation

Limites d'utilisation

Aucune containte

Contraintes d'utilisation

Licence

Autres contraintes

Les données sont ouvertes sans précision concernant la licence

Pas de restriction d'accès public selon INSPIRE

Utilisation libre sous réserve de mentionner la source (a minima le nom du producteur) et la date de sa dernière mise à jour

Compléments techniques

Généalogie

Ce JDD a été créé sur le périmètre de la région ALPC lors du chantier d'harmonisation des

patrimoines en juin 2016. Il est produit à partir de l'assemblage des données des 3 ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Zonages créés à partir des arrêtés ou décrets ministériels.

Date de publication

21/9/2011

Dernière mise à jour

30/7/2019

Thématique

Environnement

Mots-clés

Sites protégés, Données ouvertes

Informations sur la métadonnée

ID

fb26323-a1b0-2174-fd00-76677583103c

Date de dernière modification

30/7/2020

URL

[Lien direct sur cette fiche détail](#)

Contact pour la métadonnée

Géo17

Soluris (Administrateur)

2 rue des Rochers

17100 SAINTES

sig@soluris.fr

Gestionnaire

DREAL Nouvelle Aquitaine

Pôle Information Géographique (MICAT)

22 rue des pénitents blancs - immeuble pastel - TS 53218

87032 Limoges Cedex 1

05 55 12 94 10

pig.micat.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr